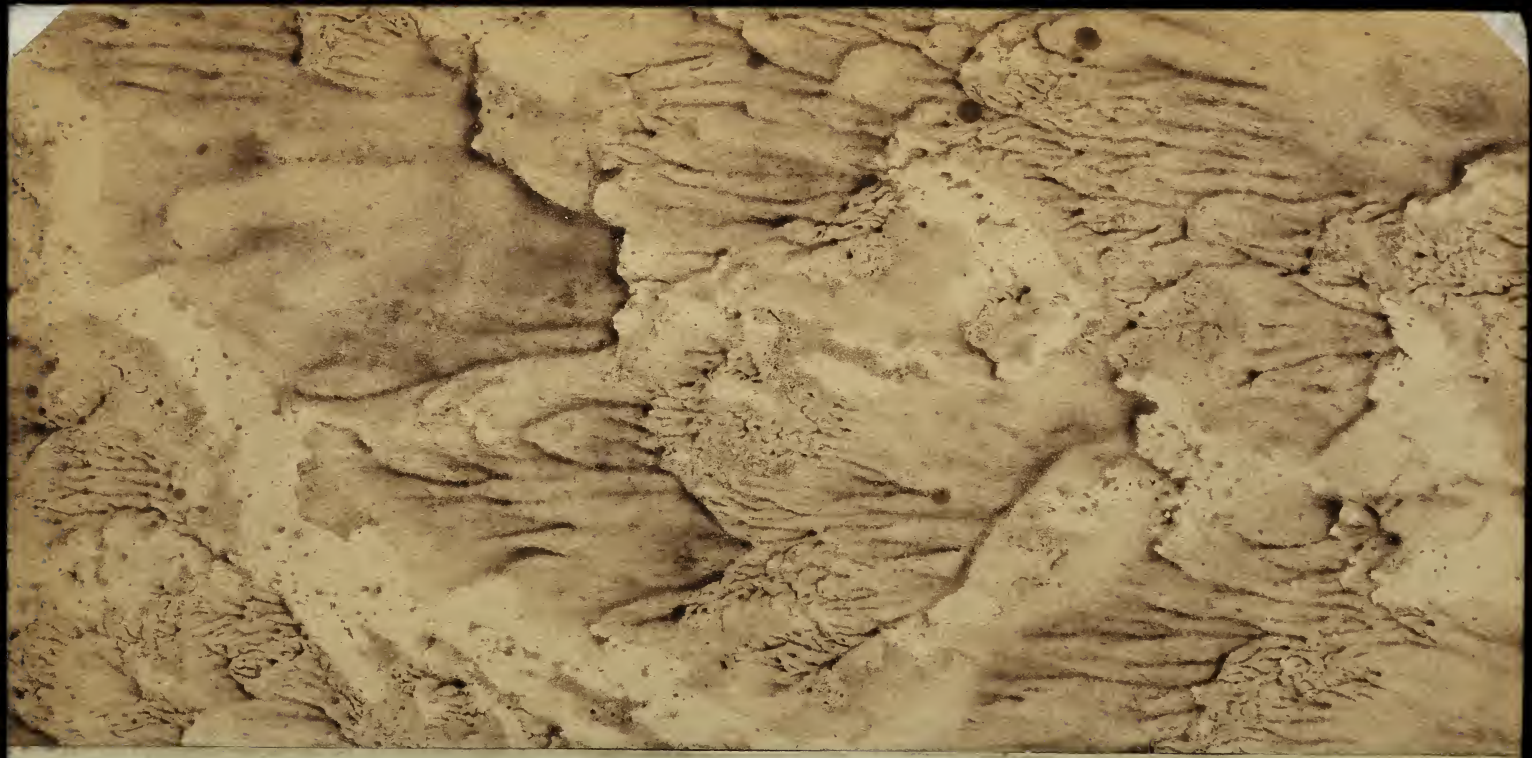

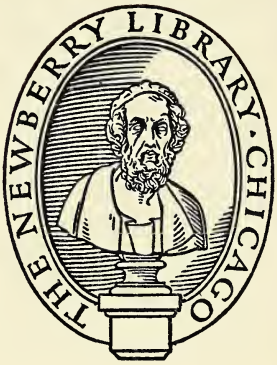
THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO

LE RÉPUBLICAIN,

OU

LE DÉFENSEUR

DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE RÉPUBLICAINS.

NUMÉRO PREMIER.

A PARIS,

Au Bureau du COURIER DE PROVENCE, place du Théâtre Italien, rue Favart, n° 3.

JUILLET 1791.

FRC
1276

LE RÉPUBLICAIN,

OU

LE DÉFENSEUR

DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE RÉPUBLICAINS.

A PARIS,

De l'Imprimerie de Cussac, rue de Vaugirard, n.° 3.

AN 1791.

LE RÉPUBLICAIN.

AVIS AUX FRANÇOIS.

FRÈRES ET CONCITOYENS,

LA tranquillité parfaite, la confiance mutuelle qui régnoient parmi nous pendant la fuite du ci-devant roi, l'indifférence profonde avec laquelle nous l'avons vu ramener, sont des signes non équivoques, que l'absence d'un roi vaut mieux que sa présence, et qu'il n'est pas seulement une superfluité politique, mais encore un fardeau très-lourd qui pèse sur toute la nation.

Ne nous laissons point tromper par des subtilités. Tout ce qui concerne cet homme-là se réduit à ces quatre points.

1°. Il a abdiqué, il a déserté son poste dans le gouvernement. L'abdication, la désertion sont caractérisées, non par la longueur de l'absence, mais par le seul acte de la fuite; ici l'acte est tout et le temps n'est rien.

2°. La nation ne peut jamais rendre sa confiance à un homme qui, infidèle à ses fonctions, parjure à ses sermens, ourdit une fuite clandestine, obtient frauduleusement un passe-port, cache un roi de France sous le déguisement d'un domestique; dirige sa course vers une frontière plus que suspecte, couverte de

transfuges, et médite évidemment de ne rentrer dans nos états qu'avec une force capable de nous dicter la loi.

5°. Sa fuite est-elle son propre fait, ou le fait de ceux qui sont partis avec lui? A-t-il pris sa résolution de lui-même ou la lui a-t-on inspirée? — Que nous importe? — Qu'il soit imbécille ou hypocrite, idiot ou fourbe, il est également indigne des fonctions de la royauté.

4°. Il est par conséquent *libre* de nous, comme nous sommes *libres* de lui. Il n'a plus d'autorité : nous ne lui devons plus d'obéissance. Nous ne le connoissons plus que comme un individu dans la foule, comme M. Louis Bourbon.

L'histoire de France n'offre qu'une longue suite des malheurs du peuple, dont la cause remonte toujours aux rois. Nous n'avons cessé de souffrir par eux ou pour eux. Le catalogue de leurs oppressions étoit plein; mais, à tous leurs crimes, la trahison manquoit encore. Aujourd'hui, il ne manque plus rien, la mesure est comblée, ils n'ont plus de nouveaux forfaits à commettre; leur règne est fini.

Qu'est-ce, dans un gouvernement, qu'un office qui ne demande ni expérience, ni habileté, un office qu'on peut abandonner au hasard de la naissance, qui peut être rempli par un idiot, un fou, un méchant, comme par un sage? Un tel office est évidemment *un rien*. C'est une place de représentation et non d'utilité. Que la France, parvenue à l'âge de raison, ne s'en laisse plus imposer par des mots, et qu'elle examine si un roi insignifiant n'est pas en même-temps fort dangereux.

Les trente millions qu'il en coûte pour maintenir un roi, avec l'éclat d'un luxe insensé, nous présentent un moyen facile de réduction dans les impôts, qui ne tend pas seulement à soulager le peuple, mais à diminuer la corruption politique, et à fermer une source empoisonnée qui menace les premiers organes de notre constitution. La grandeur de la nation ne consiste pas, comme le disent les rois, dans la splendeur du trône, mais dans un sentiment énergique de sa dignité, et dans le mépris de ces folies royales, qui, jusqu'à présent, ont ravagé l'Europe.

Quant à la sureté individuelle de M. Louis Bourbon, elle est d'autant plus assurée, que la France ne se déshonorera pas par son ressentiment contre un homme qui s'est déshonoré lui-même. Quand on défend une grande cause, on ne veut pas la dégrader, et la tranquillité qui règne par-tout démontre combien la France libre se respecte elle-même.

Animée des sentimens énergiques que renferme cet avis, *une Société de Républicains* a résolu de publier, par feuilles détachées, un ouvrage sous ce titre : Le Républicain. Son objet est d'éclairer les esprits sur ce républicanisme *qu'on calomnie*, parce qu'on ne le connoît pas, sur l'inutilité, les vices et les abus de la royauté que le préjugé s'obstine à défendre, quoiqu'ils soient connus. On ne fixe point les jours où paroîtra cette feuille. On fournira aux souscripteurs douze feuilles *in*-8° de petit-romain pour 3 livres, à Paris, et 4 livres en Province, franc de port.

On souscrit à Paris, au bureau du *Courier de Provence*, rue Favart, n° 3, où l'on adressera les

lettres, franches de port, au *rédacteur du Républicain*. On souscrit aussi chez *Desenne*, libraire, au palais d'Orléans; chez *Charron*, libraire, galeries du théâtre de la rue Faydeau, n° 8, et en Province, aux bureaux des postes.

LETTRE DE THOMAS PAINE,

Auteur du Sens commun, *des* Droits de l'Homme, *etc.*

AUX AUTEURS DU RÉPUBLICAIN.

MESSIEURS,

M. DUCHASTELLET m'a parlé de l'intention où sont quelques personnes d'entreprendre un ouvrage intitulé : LE RÉPUBLICAIN.

Comme je suis citoyen d'un pays qui ne connoît d'autre majesté que le peuple, d'autre gouvernement que le gouvernement représentatif, d'autre souveraineté que les lois, et qui est attaché à la France par alliance et par gratitude, je vous offre volontiers mes services pour soutenir des principes non moins honorables pour une nation, que propres à faire le bonheur du genre humain. Je vous les offre avec d'autant plus d'empressement que je connois le caractère moral, littéraire et politique des personnes qui s'intéressent à cette entreprise, et que je me trouve honoré de la bonne opinion qu'elles veulent bien avoir de moi.

Cependant, je dois leur observer que mon ignorance de la langue françoise mettra mes ouvrages dans la nécessité de subir une traduction : je ne serai donc que de peu d'utilité, et c'est plutôt des vœux que des services que je puis offrir. Je suis en outre obligé de

passer une partie de cet été en Angleterre et en Irlande.

Puisque le public m'a fait la faveur, assurément trop peu méritée, de me reconnoître au titre de *Sens commun*, qui est ma signature ordinaire, je la conserverai dans cette publication pour éviter les méprises, et ne point passer pour l'auteur d'ouvrages qui ne seroient pas les miens. Mais quant à mes principes politiques, je vais tâcher, dans cette lettre, d'en tracer les caractères généraux de manière à ce qu'il soit impossible de les méconnoître.

Il est désirable en général d'éviter tout ce qui peut donner lieu au plus simple soupçon de parti; mais dans cette occasion-ci, où il est nécessaire de s'expliquer clairement, si l'on veut être complettement entendu, je suis bien aise qu'on se soit décidé à donner à l'ouvrage en question le titre *du Républicain*. Ce mot exprime parfaitement l'idée que nous devrions avoir du gouvernement en général: *Res-publica*, les affaires publiques d'une nation.

Quant au mot *monarchie*, quoique l'adresse et l'intrigue des cours soient parvenues à le rendre commun, il ne renferme pas moins un reproche et une insulte à toute une nation. Ce mot, dans son sens direct et original, signifie *le pouvoir absolu d'un seul individu*; lequel peut être stupide, hypocrite, tyran, etc. : ce mot n'admet aucune autre interprétation que celle que je viens de donner. La France n'est donc point une monarchie, et c'est l'insulter que de la nommer ainsi. L'esprit servile qui caractérise ces espèces de gouvernemens est banni de France, et ce pays, ainsi que l'Amérique, ne jette plus sur la monarchie qu'un coup-d'œil de dédain.

Parmi les erreurs que l'ignorance et la friponnerie monarchique ont répandues dans le monde, l'une des plus adroitement inventées est l'opinion que le système républicain n'est adopté qu'aux petits pays, mais que le système monarchique l'est aux contrées d'une vaste étendue. Tel a été le langage des cours, qui sont ensuite parvenues à le faire adopter aux peuples des pays monarchiques ; mais c'est une opinion contraire à la fois aux principes et à l'expérience.

Le gouvernement, pour être utile, doit posséder une connoissance complette de toutes les parties, de toutes les circonstances, de tous les intérêts d'une nation ; et par conséquent le système monarchique, loin d'être propre aux pays d'une grande étendue, seroit plutôt admissible pour un petit territoire, dont un seul individu pourroit être supposé connoître toutes les affaires et tous les intérêts. Mais lorsqu'il tente de s'étendre sur un grand pays, la capacité de connoître n'est plus en proportion avec l'étendue et la multiplicité des objets qui doivent être connus ; le gouvernement tombe inévitablement dans l'ignorance et dans la tyrannie : témoins l'Espagne, la Russie, l'Allemagne, la Turquie et tout le continent oriental, pays pour la délivrance desquels je fais des vœux bien sincères.

Au contraire, le vrai système républicain, par élection et représentation, est le seul moyen connu ; et, dans mon opinion, le seul moyen possible de proportionner la sagesse et les connoissances du gouvernement à l'étendue d'un pays.

La représentation est le centre le meilleur et le plus fort qu'on puisse trouver pour une nation. Son

attraction agit si puissamment, que tous les hommes l'approuvent, même sans raisonner sur la cause. Toute la France, quelque distantes que soient ses parties, se trouve en entier, dans ce moment, à son centre de représentation. Le citoyen est assuré que ses droits seront protégés, et le soldat sent qu'il n'est plus l'esclave d'un despote, mais qu'il est devenu l'homme de la nation, intéressé à sa défence.

Les états appelés jusqu'à présent *républiques*, comme la Hollande, Gènes, Venise, Berne, etc., non-seulement sont indignes de ce nom, mais encore ils sont contraires au principe républicain. Les pays soumis à ces gouvernemens sont, à proprement parler, sous un esclavage aristocratique.

Il est peut-être impossible, dès les premiers pas qu'on fait dans une révolution, d'éviter toute espèce d'erreur de principes ou de pratique, quelquefois même des deux. Avant que l'esprit d'une nation soit suffisamment éclairé, et que les hommes aient pris, les uns avec les autres, l'habitude de la confiance et de la communication franche de leurs pensées naturelles, une espèce de réserve et de prudence timide s'empare de l'esprit humain, et l'empêche de se tenir de niveau avec les principes vigoureux du *droit*. Un exemple de cette influence se découvre dans les commencemens de la révolution présente; mais heureusement, cette découverte se fait avant que la constitution soit complettée, et à temps d'y porter remède.

La succession héréditaire ne peut jamais exister comme matière de droit; c'est une *nullité*, un *rien*. Admettre cette idée, c'est regarder les hommes comme une espèce de propriété appartenant à quelques indi-

vidus nés ou à naître. C'est considérer nos descendans et toute la postérité comme de véritables animaux, qui n'ont ni droit ni volonté à eux. Enfin, c'est l'idée la plus basse, la plus avilissante qui ait jamais dégradé l'espèce humaine, et qui, pour l'honneur de l'humanité, devroit être détruite à jamais.

La succession héréditaire est tellement contraire aux droits de l'homme, que si nous devions être nous-mêmes rappelés à l'existence, au lieu d'être remplacés par notre postérité, nous n'aurions pas le droit de nous priver d'avance des *droits* qui nous appartiendroient alors. Sur quel fondement osons-nous donc nous autoriser pour priver de leurs droits des enfans, qui bientôt seront des hommes? Et comment ne sommes-nous pas frappés de l'injustice que nous faisons à nos descendans, en essayant de les transmettre, comme un vil bétail, à des maîtres dont nous ne pouvons prévoir que les vices.

Lorsqu'on aura rendu la constitution françoise conforme à la déclaration des droits, l'on pourra, avec raison, appeler la France *un empire civique;* car son gouvernement sera l'empire des lois, fondé sur les grands principes républicains de la représentation élective et des droits de l'homme : mais la monarchie et la succession héréditaire sont incompatibles avec les bases de la constitution.

J'espère à présent vous avoir suffisamment prouvé que je suis un bon républicain; et j'ai une telle confiance dans la vérité de ces principes; que je ne doute pas qu'ils ne soient bientôt aussi universels en France qu'en Amérique. L'orgueil même, aidera leur évidence, contribuera à les établir, et les hommes seront honteux de la monarchie. — Je suis avec respect, messieurs, votre ami. *Signé* Thomas Paine.

AUX ÉTRANGERS,

SUR LA RÉVOLUTION FRANÇOISE.

I. Les hommes ne se sont réunis en société que pour s'assurer la jouissance entière et paisible des droits qui résultent de leur nature.

L'égalité est un de ces droits, et seule elle suffit pour garantir la conservation de tous les autres; puisque personne ne peut être tenté d'introduire une oppression dont le poids retomberoit sur lui-même. Tout peuple isolé qui connoît ses droits, est maître de les conserver ou de les recouvrer; car l'intérêt d'opprimer étant toujours celui du petit nombre, ne peut se trouver réuni à la force réelle; à moins que celle du plus grand nombre ne soit balancée par une inégalité dans les armes, qui heureusement n'existe plus en Europe.

Mais plusieurs nations réunies contre une seule, peuvent l'empêcher de reprendre ses droits, ou l'en priver malgré elle, et les ligues des tyrans contre la liberté, peuvent long-temps encore l'exiler de la terre.

Si donc un peuple a recouvré ses droits, s'il a pu remonter jusqu'à l'égalité naturelle, les chefs des autres nations qui s'uniroient pour lui ravir sa liberté, pour le forcer à rétablir l'inégalité ou à conserver les formes corruptrices de la monarchie, seroient non-seulement les ennemis de ce peuple, mais ceux de toute la grande famille humaine.

II. Tous les hommes ayant les mêmes droits, on ne peut vouloir en priver un peuple, sans avouer qu'on ne les reconnoît dans aucun : on ne peut donc les attaquer dans un peuple étranger, sans se rendre coupable du crime de trahison envers celui dont on est le concitoyen ou le chef.

III. Aucune convention entre deux nations ne peut priver ni l'une d'elles, ni aucune partie des citoyens qui la composent, du droit imprescriptible de n'obéir qu'aux lois faites ou librement acceptées par eux-mêmes.

Ainsi, tout traité qui obligeroit un pays à la conservation d'un système quelconque de législation politique ou civile, n'est pas une convention légitime, mais un attentat contre les droits du genre humain.

IV. Une nation ne peut avoir le droit d'exiger qu'aucune partie du territoire d'une nation voisine soit soumise à tels ou tels usages ; que la justice y soit administrée de telle ou telle manière ; que les propriétés aient telle ou telle forme ; et encore moins d'exiger la conservation d'usages contraires au droit naturel.

Ainsi, le peuple de l'électorat de Mayence, celui de l'évêché de Spire, celui de toute l'Allemagne, n'a pas le droit d'exiger que les Alsaciens restent sous le joug de la féodalité ; et l'électeur de Mayence, l'évêque de Spire, les princes de l'Empire, tenant toute leur puissance du peuple de leur territoire, dont ils ne sont que les officiers, n'ont pu en recevoir un droit que lui-même ne pouvoit avoir. Quel mal fait aux habitans de la Germanie le bonheur qu'ont les Alsaciens

de choisir eux-mêmes leurs juges, et de ne plus partager le fruit de leurs sueurs entre les bêtes fauves et les prêtres? Mais les princes craignent que leurs pays ne partagent ce bonheur, et c'est pour conserver des sangliers qu'ils veulent exposer le sang des hommes.

V. Le droit de changer leur constitution appartient à tous les peuples, et ils ne peuvent renoncer au pouvoir de l'exercer sans établir sur leur postérité la plus injuste tyrannie. Cette maxime peut être niée par le troupeau des sophistes que le machiavélisme aristocratique tient à ses gages, mais elle n'en est pas moins une vérité d'une évidence première.

Les habitans de la Germanie ont donc le droit de détruire aujourd'hui la féodalité, de former une confédération de républiques, ou de se réunir dans une seule. Comment donc les Alsaciens n'auroient-ils pas le droit de vivre sous les lois françoises? comment le leur refuser sans déclarer en même-temps qu'on ne reconnoît point dans le reste des Allemands celui de changer leurs lois? La cause de l'assemblée nationale de France n'est donc pas ici celle de la France seule, c'est celle de la nation allemande: ce n'est point contre la France que les princes ordonnent à leurs esclaves siégeans à Ratisbonne, de commander la guerre, c'est contre leurs concitoyens, qu'ils osent flétrir encore du nom de leurs sujets. Ils ne sont point seulement d'injustes ennemis de la France, ils sont des traîtres envers leur propre patrie.

VI. Si, sous prétexte d'une alliance avec un roi, ou de quelques intérêts de famille, un monarque étranger vouloit forcer une nation à reprendre un joug qu'elle a brisé, les princes qui auroient formé cette ligue impie

ne seroient-ils pas les ennemis des deux peuples? ce trafic du sang et de la liberté des hommes ne seroit-il pas le plus grand des crimes? Et quel peuple seroit assez lâche pour reconnoître encore quelques droits dans ceux qui l'auroient commis?

VII. Un prince oseroit-il dire : « Je crains le voisinage d'un peuple dont la turbulente liberté menace de troubler la tranquillité de mon pays »? Qui sera la dupe de ce sophisme? Ce n'est point la paix de la félicité publique, c'est le sommeil de l'esclavage que l'on tremble de voir troubler; ce n'est pas pour les peuples, c'est pour leurs tyrans, que l'on redoute le voisinage et l'exemple de la liberté.

Descendans d'Arminius et de Vitikind, compatriotes de Kepler et de Leibnitz, c'est à vous que l'on offre ces réflexions. Auriez-vous donc oublié votre antique amour de la liberté? votre génie seroit-il éteint? L'Europe vous doit l'imprimerie, ce boulevard éternel des droits de l'espèce humaine; elle vous doit la poudre à canon, dont l'usage, en rendant au plus grand nombre l'empire de la force, établira un jour entre le pouvoir et la justice une alliance éternelle.

C'est la Germanie qui seule a opposé une barrière à la tyrannie dont Rome guerrière a menacé l'univers, et c'est elle encore qui a sauvé l'Europe des fers plus honteux de Rome fanatique.

Quand tous les hommes baissoient encore sous ce joug sacré un front humilié, les étendards de la liberté flottoient sur les rochers de la Bohême; et c'est du fond de la Saxe que Luther, profitant des avantages de l'imprimerie encore naissante, a donné l'exemple de

combattre la tyrannie par la raison, et la superstition par le ridicule.

Deviendrez-vous les vils instrumens de l'esclavage, après avoir été tant de fois les vengeurs de la liberté?

C'est à votre sagesse de fixer l'époque où il vous conviendra de briser vos chaînes; vous calculerez les dangers d'une tentative trop précipitée, vous examinerez si vous devez acheter encore, par quelques années de servitude, une liberté plus facile, plus paisible et plus sûre : mais vous ne voudrez pas, en attaquant la nôtre, assurer à vos maîtres un secours contre vous-mêmes, lorsque le moment d'être libre sera venu pour vous. Vous ne verserez pas votre sang pour resserrer vos fers; et, si on ne vous laisse que le choix de le répandre pour vos maîtres ou pour vos droits, votre choix pourra-t-il rester douteux?

Laissez du moins vos princes, vos ministres, vos prêtres et vos nobles, nous faire seuls une guerre qui ne peut être utile qu'à eux seuls; ne nous forcez pas à immoler nos frères, quand nous voudrions ne combattre que leurs ennemis. Accablez de votre mépris ces lâches transfuges qui n'ont pu se résoudre à vivre dans une patrie où ils n'auroient plus que des égaux, et qui osent appeler féroce le peuple dont leur insolent orgueil et leur avide bassesse a fatigué la longue patience.

La Vérité.

N°. 2.

LE RÉPUBLICAIN.

OBSERVATIONS SUR LE MÉMOIRE

Laissé par le roi, en fuyant, et adressé à l'assemblée nationale.

Si l'Europe avoit triomphé de ses préjugés, la fuite d'un roi qui se dérobe à son trône seroit l'époque d'une joie universelle, comme le présage de la liberté : un roi de moins dans le monde, est un soulagement qui s'étend plus loin qu'au peuple qui en est délivré ; parce qu'un roi ne pèse pas seulement sur la nation qu'il opprime, mais par ses amitiés et ses haines, par ses alliances et ses guerres, par ses intrigues et ses armées, il est de moitié dans les malheurs même des peuples qu'il ne gouverne pas.

Nous ne sommes pas parvenus à ce point de raison. Un roi est toujours, pour le vulgaire, un être au-dessus de l'homme. La funeste doctrine de l'obéissance passive domine encore sous des formes diverses, et ceux-mêmes qui n'autorisent point la tyrannie, ne regardant Louis XVI que comme un prince foible, plaindront un roi, réduit au désespoir par une nation qu'il avoit rétablie dans ses droits.

Toutes les pièces de ce procès existent, mais la plus curieuse est celle que le roi a laissée écrite de sa main, et qu'il adresse en partant à tous les François. Les griefs du roi y sont rangés sous deux classes. Il accuse

d'abord la constitution, qu'il examine dans toutes ses parties pour démontrer qu'on a détruit la puissance royale, et qu'il n'est plus qu'un simulacre. De là, il passe aux humiliations qu'il a essuyées, et se représente comme une victime innocente d'une faction perverse.

Commençons l'examen du mémoire par les griefs personnels. Il faut prouver d'abord, contre le roi, que nous avons usé de la plus grande douceur envers lui, et que nos torts prétendus n'étoient que des précautions nécessaires.

Le terme de *captivité*, dont le roi se sert pour désigner son état à Paris, ne doit pas être entendu dans le même sens que la captivité des doges de Gènes et de Venise; il ne faut pas croire qu'il ait été enfermé dans son palais, ni dépouillé des honneurs de la royauté. Il étoit gardé par des citoyens indépendans, et non par des soldats mercenaires; il avoit d'ailleurs toute la liberté compatible avec la nécessité de s'assurer de sa personne, et de prévenir les mauvais desseins qu'il avoit trop manifestés.

Il représente comme un bienfait volontaire de sa part la convocation des états-généraux; mais ne l'a-t-il pas repoussée jusqu'à la dernière extrémité? N'a-t-il pas tenté, pour l'éluder, les expédiens les plus criminels?

Depuis l'ouverture des états-généraux, quelle a été la conduite de la cour? Tout ce qui nous étoit dû aux titres les plus sacrés, nos députés n'ont-ils pas été forcés de le conquérir? N'ont-ils pas lutté contre une scission des ordres, ménagée, soutenue, prolongée ouvertement par les ministres? N'avons-nous pas vu

le scandale d'un lit de justice au milieu de l'assemblée nationale? N'avons-nous pas vu la conspiration la plus criminelle?.... Au lieu de respecter cette révolution, le roi, qui devoit s'étonner d'être encore roi, comment reconnoît-il la clémence de son peuple?.... Paris est bientôt réveillé par des chants de mort, par des menaces meurtrières, par des imprécations féroces qui signalent les orgies des régimens de Versailles, des satellites de la cour. La nation pouvoit-elle être en sureté pendant que ce roi, entouré de séducteurs, de conseillers perfides, méchant par foiblesse, esclave par pusillanimité, étoit le roi d'une faction et l'ennemi de la France? Qu'étoit-ce que sa liberté à Versailles? Un lâche asservissement aux volontés de quelques traîtres. Qu'est-ce que sa captivité à Paris? Une précaution nécessaire pour éviter les plus grands malheurs. Ne vaut-il pas mieux qu'il soit captif dans les mains de la nation que dans celles des aristocrates? La liberté d'allumer une guerre étrangère et une guerre civile; la liberté d'étouffer la constitution sous les débris du royaume, n'étoit pas si précieuse qu'il fallût la conserver au risque des plus violentes catastrophes. Pense-t-il donc nous tromper encore? Pense t-il que nous avons perdu la mémoire d'événemens si récens, quand il nous demande si nous *désirions qu'il fût privé de sa liberté, lui qui ne s'occupoit que d'établir la nôtre?* (Page 20).

Combien nous sommes loin de nous entendre! Il parle de la reconnoissance qu'on lui doit, et nous sommes surpris de la clémence qu'on lui a montrée. Il parle des généreux sacrifices qu'il fait à la nation; et nous, qui savons que les droits des peuples ne sont

pas les bienfaits des rois, nous sommes étonnés des sacrifices immenses que la nation avoit faits pour Louis XVI; mais qu'elle ne fera plus. Il parle comme le père de la liberté; et nous croyons que, s'il en est le père, il s'est bientôt repenti de lui avoir donné naissance, et qu'il a voulu l'étouffer dans son berceau.

Le roi semble ignorer par-tout, dans ce mémoire, que l'on avoit conçu de violens soupçons contre lui: les précautions les plus légitimes lui paroissent des injures gratuites; il ne sait pourquoi la nation s'est soulevée; il ne paroît pas même savoir pourquoi il vint à Paris après la prise de la Bastille: il semble croire qu'il y étoit venu en triomphe, pour recueillir les applaudissemens de tout le peuple, puisqu'il se plaint de l'indifférence qu'on lui témoigna. Si c'est là de l'imbécillité, elle est bien grande; si c'est de l'artifice, il est bien grossier.

L'amour pour ses rois, dit-il, page 19, *est une des vertus des François.* Oui, c'étoit une vertu aux yeux de leurs maîtres, mais un ridicule et même une lâcheté aux yeux de toute l'Europe. Quelle vertu que d'aimer ses rois, bons ou méchans, idiots ou sages, faisant le bien ou le mal, tyrans de leurs peuples ou instrumens de la tyrannie, plongés dans l'indolence et abandonnant le gouvernement à des subalternes dépréclateurs!

Les factieux, continue le roi, *sentoient bien que tant que cet amour subsisteroit, leur ouvrage ne pourroit jamais s'achever.* Qui sont les factieux? Cette expression dans la bouche d'un roi, désigne ordinairement les meilleurs citoyens. Tous ceux qui combattent le despotisme sont des factieux dans les cours;

Ils sentirent que, pour affoiblir cet amour, il falloit, s'il étoit possible, anéantir le respect qui l'a toujours accompagné. — S'il étoit possible ; ah ! n'en doutez point. Ce respect est anéanti comme l'amour ; le cœur des François, guéri de cette passion stupide et vaine, s'est élevé à l'amour des lois et de la patrie. Leur ame, exaltée par des sentimens généreux, ne redescendra point à ramper autour de la personne d'un prince. Le plus puéril de tous les hochets qui dégradent l'enfance des nations, c'est un roi : les François ne veulent plus de hochets, ils sont hommes.

Page 19. *Les factieux profitèrent de l'espèce d'enthousiasme où l'on étoit pour M. Necker, pour lui procurer, sous les yeux mêmes du roi, un triomphe éclatant.* L'enthousiasme pour M. Necker étoit réel ; il n'avoit pas encore montré tout son chagrin, toute sa jalousie contre une révolution qui abattoit les fantômes que M. Necker avoit toujours adorés, et qui d'ailleurs se faisoit sans lui. *Lui procurer un triomphe éclatant sous les yeux mêmes du roi.* Le peuple entier devoit-il donc dissimuler ses sentimens pour le ministre par respect pour le roi, qui venoit de l'exiler ? *Dans le même instant, les gens que les factieux avoient soudoyés pour cela, affectoient de ne faire aucune attention à la présence du roi.* Des factieux soudoyent pour exciter un soulèvement, pour insulter, pour attaquer, etc. ; mais le roi prétend que les factieux avoient soudoyé des hommes pour ne faire aucune attention à sa présence ! Quel attentat !

Le roi s'étant déterminé à aller porter de lui-même des paroles de paix dans la capitale. Ceci n'est point exact. La Bastille étoit prise, les ministres étoient en

fuite ; le roi venoit recevoir la paix et le pardon de sa capitale. Il venoit faire amende honorable du complot qu'il avoit tramé. On ne trouveroit pas dans Paris un enfant de dix ans qui ne connût tous ces faits, que Louis XVI feint d'ignorer.

Des gens apostés sur toute la route eurent grand soin d'empêcher ces cris de vive le roi, si naturels aux François. Oui, des gens apostés sur la route par les factieux ; c'est-à-dire, trois ou quatre cent mille ames ! *Ils eurent grand soin d'empêcher ces cris de vive le roi ;* non, mais le cœur, plein d'indignation contre la cour, inspiroit des expressions d'un autre genre, que les hommes sages n'empêchoient qu'avec peine.

Et les harangues qu'on lui fit, loin de porter l'expression de la reconnoissance, ne furent remplies que d'une ironie amère. Le roi se plaint de l'ironie des orateurs, et lui-même que fait-il donc? Si parler *de la reconnoissance* qu'il attendoit de Paris, n'est pas de l'ironie, je suis dans l'impuissance de caractériser ce trait là. Le bourreau de don Carlos n'insultoit pas si amèrement sa victime ; il ne lui demandoit pas de la reconnoissance ; il ne vouloit pas que les derniers mots de sa bouche fussent des bénédictions pour son père et son roi, qui avoit prononcé l'arrêt de sa mort.

Ceux qui ont suivi la marche de la révolution, savent qu'à l'ouverture des états-généraux la superstition pour le roi étoit si grande, que les vrais amis de la liberté espéroient peu d'un peuple d'idolâtres. Il a fallu, pour ouvrir les yeux de la nation, que le roi lui-même conspirât contre le roi ; la journée du 25 juin opéra cet

heureux prodige. Je lui présente mes actions de graces pour cet acte de despotisme oriental qui a si bien réussi. J'étois dans son palais avec une foule consternée; je le vis au milieu de toute sa pompe : elle me parut la pompe funéraire des rois de France. Son trône, élevé sur les débris des décrets de l'assemblée, me parut le tombeau de la royauté. Il marchoit avec toute l'insolence du triomphe, et je voyois un gouffre se creuser pour l'engloutir. Depuis cette époque, placé entre le mépris et la haine, que fit-il pour regagner l'estime et l'affection des François? Quand sa conspiration fut anéantie, il vint à Paris en procession de pénitence, et il s'étonne de n'avoir pas fait son entrée au milieu des applaudissemens, dans une ville d'où il devoit s'étonner d'être sorti sans malheur! Certes, la logique d'une tête écrasée d'une couronne est bien étrange! Ces rois veulent qu'on les applaudisse le jour où l'on triomphe d'eux, le jour où l'on devroit les punir! Leur doit-on le culte que les Indiens rendent aux démons pour tout le mal qu'ils ne font pas? Et de quoi vous auroit-on applaudi, pauvre Bourbon? Jouet de vos frères, de votre femme, de vos visirs, de vos prêtres, vous veniez d'exposer la France à toutes les horreurs de la guerre civile; si vous faisiez le mal à votre insu, vous pouviez recourir à l'indulgence de la nation, mais non pas prétendre à ses applaudissemens.

Toutes les humiliations que le roi a essuyées ne sont que des conséquences de ses entreprises contre la liberté. Il veut justifier sa fuite aujourd'hui par les contradictions dont on l'a fatigué, et il ne dit pas que ces contradictions naissoient de ce projet de fuite et de ces desseins dangereux dont personne ne pouvoit douter.

Il se plaint, par exemple, de ce qu'on a remplacé le service des gardes-du-corps; mais il ne dit pas que ces gardes-du-corps, dévoués au roi plus qu'à la nation, auroient eu besoin d'être gardés eux-mêmes, et seroient devenus les occasions des scènes les plus sanglantes. Il se plaint qu'on ait chassé du château des Tuileries les chevaliers armés, qui ne pouvoient être là que pour favoriser son évasion; qu'on se soit opposé au départ de mesdames, comme si l'on n'avoit pas dû sentir que c'étoit là le début d'un manifeste royal contre la nation; qu'on l'ait empêché d'aller à Saint-Cloud, dans une circonstance où la religion même, qu'il allègue, devoit le retenir à Paris. Les habitans de la capitale, persuadés que le roi étoit le meilleur gage que la nation pût avoir contre une guerre étrangère et civile, n'ont pas voulu s'en dessaisir. Toutes ses plaintes honorent notre patriotisme, et nous prendrons au moins le mémoire du roi comme un certificat non suspect de notre zèle pour la France.

Page 3, le roi se plaint amèrement que *rien n'étoit prêt pour le recevoir dans le château des Tuileries*, le jour de sa translation; que *la disposition des appartemens étoit bien loin de lui procurer les commodités auxquelles sa majesté* (c'est ici le mot propre) *étoit accoutumée dans les autres maisons royales, et dont tout particulier qui a de l'aisance peut jouir.* La plume tombe des mains en copiant ces avilissans détails. Que pensez-vous d'un roi qui s'en occupe au milieu d'une immense révolution? Qu'est-ce qu'un roi qui pèse une mauvaise nuit contre le sort de tout un royaume? L'assemblée nationale devoit-elle nommer un comité de chambellans pour examiner si les appar-

temens du roi étoient ornés, rafraîchis, parfumés, commodes? Que faisoient donc tous ces grands seigneurs, tous ces officiers titrés de la couronne? On ne s'accoutume point à tant de bassesses. Gardes nationales, reprochez donc à ce Sardanapale vos veilles, vos fatigues, pour détruire ses complots toujours rompus et toujours recommencés. Mais non, vous n'avilirez pas vos sublimes vertus : vous avez joui de vos peines pour la conquête de la liberté. Laissez ce sybarite couronné exhaler son chagrin sur la privation de ses petites jouissances; il est bon que les rois soient vils. Quand ils ont par hasard les qualités des autres hommes, ils en imposent trop à notre foiblesse.

A quoi se réduisent donc tous les outrages dont le roi se plaint? A des *précautions* absolument nécessaires pour prévenir ses mauvais desseins. Une nation n'a-t-elle donc pas le droit de prendre des mesures contre les vues hostiles de son roi? Après des preuves multipliées de la malveillance du premier magistrat, faut-il se perdre de peur de lui montrer des soupçons? Donner à une nation le conseil d'une confiance aveugle sur le bord des précipices, c'est démence ou scélératesse; et nous aurions été les derniers des hommes, si nous avions perdu la France par une imbécille sécurité.

Mais il n'est aucun peuple qui, dans des circonstances semblables, eût gardé pour un roi autant de ménagemens que nous. On a voulu croire qu'il étoit foible et séduit plutôt que méchant. Nous avons attribué le mal aux princes, aux ministres, aux favoris, aux favorites, et non pas à lui-même. Un sentiment d'amour pour le roi seul a servi de bouclier à des êtres

odieux qui l'entourent. On étoit avide de trouver quelqu'occasion de l'applaudir, d'attacher son nom au bien qui se faisoit; on a gravé ses discours en airain : on vouloit qu'il fût grand au milieu d'un peuple libre. S'il n'eût pas contrarié lui-même les sentimens de la nation, l'enthousiasme aveugle lui eût porté bientôt plus d'hommages que dans les jours même de son despotisme.

Pourquoi nous a-t-il calomniés ? pourquoi essaie-t-il de nous déshonorer dans l'Europe ? Se fera-t-il aimer davantage, en montrant l'intention de nous rendre odieux ? Est-ce là le sentiment qui devroit animer un roi pour un peuple qui use envers lui de la plus grande munificence ?

La mollesse conduit toujours à l'égoïsme. Je ne m'étonne pas qu'un prince qui ne s'occupe que de lui-même compte pour rien tous les sacrifices, et jouisse tranquillement des impôts sans songer à leur origine. Le roi prélève vingt-cinq millions sur les contributions nationales; c'est le prix de son oisiveté. Délivré de toute inquiétude sur les finances publiques, son sort est plus heureux que jamais. Auparavant, les dépenses de la cour, d'abord accusées du déficit, étoient livrées à des censures amères; au lieu qu'aujourd'hui, quand les pilotes de la finance la conduiroient au naufrage, le roi n'a plus de part à la haine; il est isolé de toutes les plaintes, et ne craint plus de voir sortir de l'indignation publique un orage qui retombe sur lui.

Ces vingt-cinq millions, joints au produit des domaines et à la propriété des palais, qui ont coûté plus de trois milliards à la nation, forment une masse de splendeur ou plutôt de folie qui n'a rien d'égal en

Europe. Il est des rois qui ont à peine, pour soutenir toutes les dépenses publiques, ce que la nation françoise donne au sien pour l'entretien de sa maison. Et cependant qu'est-ce que ce faste? à quoi sert cette immense dilapidation? Si la simplicité des mœurs, si le mépris de la vaine gloire constituent la grandeur d'un héros, d'un sage, celle d'un roi peut-elle consister à donner l'exemple corrupteur d'un luxe ruineux? Faut-il l'environner d'attributs qui dépravent toutes les idées d'une nation? Ne sommes-nous pas insensés de former nous-mêmes le prestige qui nous éblouit et nous perd? Nous avons été bien récompensés d'avoir donné tant d'éclat à la royauté, que nous n'osions plus la regarder en face! Les palais des rois sont hors de toute proportion avec la nature humaine; les grands des nations remplissent auprès d'eux les plus vils offices; les citoyens se dégradent en leur présence, et ne sont plus que des *sujets;* notre imagination en fait des dieux qu'elle adore, et à qui l'on offre des sacrifices de sang humain. C'est pour l'éclat du trône que deux cent mille hommes s'égorgent. L'honneur de la couronne est le fléau des nations, et quand les rois parlent de leur gloire, la terre est couverte de deuil.

Examinons la liste civile sous un point de vue politique. On paie un roi comme on paie tout fonctionnaire public; le principe qui règle le prix du salaire, c'est l'utilité du travail et les dépenses attachées l'office.

L'utilité d'un roi est en proportion de ses talens et de ses vertus; mais comme on donne la royauté au hasard, il est certain que l'on ne compte, ni sur les vertus, ni sur les talens. Dans un gouvernement où

tous les pouvoirs sont réglés et indépendans du roi, il n'occupe de place que dans l'imagination. Le roi sanctionne, dit-on ; mais un *pouvoir exécutif élu* pourroit sanctionner de même. Le roi élit les ministres, dit-on encore ; mais on peut trouver un mode d'élection préférable. Ainsi, d'après l'utilité réelle du roi, son salaire ne devroit pas monter à trente millions.

La dépense nécessaire de l'office de roi n'est pas difficile à apprécier. La dépense de représentation n'a point de limite, parce qu'elle n'a point de principe. Il est absurde d'appauvrir une nation pour enrichir son prétendu représentant ; il est impossible de placer l'honneur du peuple dans le gaspillage de la cour.

La *liste civile* a donc pour objet de donner au roi les moyens de se faire un parti, d'acheter les suffrages, et d'obtenir, par une influence secrète, le pouvoir que la constitution ne lui donne pas. La *liste civile* est le patrimoine des factieux qui n'en ont point ; c'est la fortune de tout homme qui, après avoir dissipé la sienne, voudra la rétablir en traitant avec le roi de la liberté nationale. Je définis la liste civile « un trésor » que la nation forme pour récompenser ceux qui » veulent trahir sa confiance, et se vendre au pouvoir » exécutif ».

Voici comme un aristocrate exposeroit ceci.

« La démocratie est le plus grand danger d'un état, car le peuple par lui-même est violent, impétueux, ennemi de l'ordre et ami des nouveautés. Il est bon pourtant de le duper par une apparence de liberté qui lui fait faire plus gaiement tous les sacrifices qu'on lui impose. La cour, ne pouvant gagner cette multitude brutale, s'adresse à ses représentans, qui sont propres

à emmuseler le peuple, parce qu'ils ont sa confiance ; et cette disposition de leur part à céder aux désirs du roi, vaut beaucoup mieux qu'une indocile démagogie qui entretiendroit un trouble continuel. La corruption est donc un contre-poids très-heureux qui maintient la paix publique et conserve un mouvement uniforme dans le gouvernement ».

Il faut qu'on ait eu l'instinct de cette vérité, lorsqu'on a donné au salaire du roi le nom de *liste civile* : les gages d'un juge, d'un magistrat, d'un général ne sont point appelés la *liste* du juge, du magistrat, du général. Ce mot vague ne signifieroit rien ; mais il prend un sens quand on l'applique aux gages énormes du roi. On les appelle *liste civile* par une heureuse abréviation, et pour ne pas dire, *somme donnée au roi pour payer tous ceux qui sont sur la liste* de ses pensionnaires, de ses orateurs, de ses jokeys politiques, et des représentans attentifs à bien mériter de sa majesté, à soutenir la dignité royale. *Les amis du roi* dans l'assemblée, sont aujourd'hui appelés les *amis de la liste civile*, et l'on fait très-bien de rapprocher ainsi l'effet de la cause : *aimer le roi* est une expression mystique et sentant son Tartuffe ; mais *aimer sa liste* est un mot simple, auquel il ne faut point de commentaire.

Il n'y a pas en France, dans le parti populaire, *des partisans de la monarchie*, mais il y a des *partisans de la liste civile ;* et tel qui semble défendre le roi avec un fanatisme ridicule, ne défend que sa part aux vingt-cinq millions, d'après un calcul très-conforme à une bonne arithmétique.

Il y a donc, au fond, beaucoup d'adresse dans cette

plainte du roi, que je blâmois d'abord. Il ne veut avoir *plus* que pour donner *plus*, et cette générosité est bien intéressante pour des cœurs sensibles. Aussi les ménagemens, les égards, les respects ont été marqués depuis cette époque : certains députés prodiguent le titre de *factieux* à ceux qui attaquent la *liste civile*. Les premiers ont été au désespoir de la fuite du roi, non pour lui, dont ils se soucient très-peu, mais pour l'*unité du gouvernement*, parce que la *liste civile* ne peut appartenir qu'à cette *unité*, et qu'enfin cette *unité* est le principe de toute leur valeur.

J'ai montré jusqu'à présent que les griefs personnels du roi n'étoient autre chose que les précautions nécessaires prises contre lui ; qu'il avoit été respecté autant que l'a permis la sureté publique, et que la nation avoit usé de magnificence dans la fixation de la liste royale. J'examinerai bientôt si les plaintes du roi sont mieux fondées relativement à la constitution.

Lettre a MM. Chabroud et Chapelier.

J'avois cru, messieurs, jusqu'à présent, qu'il n'appartenoit qu'aux aristocrates de répondre aux raisons par des injures ; et c'est avec chagrin, pour la cause populaire, quoiqu'avec indifférence pour ce qui me regarde personnellement, que j'ai appris que j'avois été accusé, par l'un de vous, d'être fou, par l'autre d'être criminel, pour avoir signé un écrit anti-royaliste. Réfléchissez, messieurs, qu'on ne peut pas croire beaucoup de bonne foi dans ces inculpations, quand elles sortent de la bouche de gens qui ont élevé une

statue à ce Rousseau, qui se nommoit *l'ennemi des rois*, et qui ont rendu de justes hommages à Benjamin Franklin, qui regardoit *le royalisme comme un crime égal à celui de l'empoisonnement.* Un homme qui m'a honoré de son amitié, et que je regrette sans cesse, le docteur *Price*, pensoit aussi comme Rousseau et Franklin : il prétendoit même que l'époque devoit arriver où le monde entier ne formeroit qu'une seule république. J'ignore si vous l'auriez déclaré fou; mais j'ai vu tant de personnes le regarder comme *un sage*, que je dois aisément me consoler d'être déchiré, pour soutenir une opinion à laquelle cet homme vertueux et éclairé étoit religieusement attaché. Il avoit coutume d'opposer des raisonnemens aux sophismes, et du silence aux injures : mon intention est d'imiter cette conduite, et je n'ai pris la plume que pour vous inviter à l'imiter aussi. Pourquoi, par exemple, au lieu de m'injurier, n'avoir pas employé cent autres moyens, aussi faciles et plus honnêtes, de remplir le but que vous vous proposiez? Pourquoi n'avoir pas démontré l'utilité de votre opinion, et l'inutilité de la mienne? j'aurois tâché de vous répondre, et les doutes du public auroient pu s'éclaircir; au lieu qu'en traitant de fou ou de criminel quiconque ne pense pas exactement comme vous, vous avez donné lieu de croire seulement que vous n'étiez pas sûrs de la bonté d'une cause que vous souteniez par de semblables moyens.

Signé DUCHASTELLET.

A L'AUTEUR DU RÉPUBLICAIN.

Mes amis exigent, monsieur, que je réponde quelque

chose aux quatre pages qu'on a imprimées contre moi dans les observations du *Postillon* d'hier au soir. J'ai l'amour-propre de ne me point croire insulté par de pareilles injures, et suis, en général, incapable de répondre à ces sortes d'écrits. Je me bornerai donc à vous dire que tous les faits rapportés dans celui-ci sont faux, à l'exception de mon ancien attachement pour M. Bouillé. Il est vrai que j'ai cru à sa vertu, et que j'ai été trompé par sa parole, comme M. la Fayette, comme l'assemblée nationale. Au reste, je n'ai point été à Metz depuis le camp de 1788. — J'ai été deux fois, depuis la révolution, voir les amis que j'ai en Augleterre ; et certes, ils ne sont point de ceux qui s'affligent des progrès que fait la liberté. — Je ne me rappelle pas d'avoir jamais été aristocrate, et aucune des personnes de ma connoissance ne se rappelle de m'avoir vu tel.

Signé DUCHASTELLET.

Lundi 4 juillet 1791.

ON SOUSCRIT A PARIS,

Au Bureau du COURIER DE PROVENCE, rue Favart, n°. 3 ;

Chez CHARON, libraire, galerie du théâtre de la rue Feydeau, n°. 18 ;

Et en Province, aux Bureaux des Postes.

On fournit aux Souscripteurs douze feuilles, franches de port, pour 3 livres à Paris, et 4 livres pour les Départemens.

Les lettres et paquets doivent être adressés, franc de port, au Rédacteur du Républicain, *rue Favart, n°. 3.*

N°. 3.

LE RÉPUBLICAIN,

OU

LE DÉFENSEUR

DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE RÉPUBLICAINS.

Suite des Observations sur le Mémoire du Roi.

On doit examiner la constitution de la France relativement au peuple, et non pas au roi. Si la nation est satisfaite, le mécontentement du prince est un crime; rien n'est plus odieux qu'une plainte motivée sur l'intérêt d'un seul contre l'intérêt de tous.

Nos monarchistes font eux-mêmes la plus grande satyre de la royauté; ils parlent de transactions, de complaisances, de sacrifices comme de conditions nécessaires pour avoir la paix. Ainsi, ce n'est pas le roi qui doit céder au bonheur public, mais le bonheur public qui doit céder au roi.

Les petits esprits sont charmés des palliatifs; mais la nation, fatiguée du régime des charlatans, vouloit de vrais réformateurs. L'assemblée nationale a organisé de nouveau tous les pouvoirs. La législation est attribuée à des représentans de la nation, parce qu'ils sont seuls en état de connoître et de juger tous les besoins de l'empire. La justice, qui seroit perdue si le

souffle d'un roi se mêloit à ses décrets, est rendue par des magistrats qu'une élite du peuple choisit, et qui demeurent toujours responsables. L'administration intérieure est confiée à des citoyens élus et amovibles qui font exécuter les lois, et qui protègent la perception des revenus. Ce système, complet dans toutes ses parties, ne donnoit point de place à un roi. Il n'est point l'ouvrage de la liberté, mais de la nécessité. On lui a donné un rôle brillant pour lui ôter des fonctions dangereuses ; on l'a salarié magnifiquement pour lui cacher son inutilité. Il représente toujours, et il n'agit pas par lui-même.

Mais dans le fait on ne lui a rien ôté, parce qu'il n'étoit plus que l'ombre d'un roi. Dans sa cour, dans ses conseils, dans le choix des places, il avoit moins de crédit qu'un commis, une femme, un valet, un courtisan exercé dans l'intrigue. Lettres de cachet, récompenses, pensions, emplois, tout dépendoit des ministres, qui, quelquefois après des mois entiers, requéroient, par cérémonie, la signature du monarque. Il avoit des fureurs passagères, un courroux d'un instant, dans lequel il vouloit tout briser, tout renvoyer ; mais le ministre injurié avoit un crédit plus insolent qu'auparavant, et continuoit la gageure de faire approuver au roi ce qu'il ne vouloit pas. Ainsi la révolution affranchissoit le prince comme le peuple ; il devenoit libre, ses tyrans étoient abattus, il ne tenoit qu'à lui de régner.

Mais quand il nous accuse d'avoir brisé le joug, ne craint-il pas de nous forcer aussi à publier notre manifeste ? Seroit-il bien flatté de voir dans un seul tableau tous les traits d'ineptie, toutes les dilapidations,

tous les scandales, toutes les dégoûtantes horreurs de la cour la plus dissolue, toutes les iniquités du ministère sous ce Maurepas, qui tenoit le sceptre comme un grelot de l'enfance ; sous ce Vergennes aux mains vénales et au cœur despotique, qui acheva sa carrière en trahissant les Hollandois ; sous ce Calonne impur, qui s'étoit fait une litière de crimes !... Quand on n'a pas su régner par soi-même, quand on a tout abymé, tout livré aux ravages de l'impéritie et du crime ; quand on a traîné une nation immense en ressources sur les bords de l'abyme, on doit se taire et s'humilier pendant que des mains plus habiles guérissent les maux qu'on a faits. Un roi n'est pas dispensé du repentir et de la honte. Louis XVI devroit bénir une constitution qui raffermit son trône chancelant, et ne pas flétrir sa nouvelle existence. Comme il n'existe que par la protection de la loi, en cherchant à la détruire, il se détruit lui-même.

L'examen de son mémoire ne nous permet plus de douter qu'il est l'ennemi de notre liberté ; qu'au lieu d'être, comme il l'avoit juré, le défenseur de notre constitution, il ne cessera de conspirer contr'elle ; qu'il faut nécessairement opter entre la loi et le roi, parce que nous ne les conserverons point ensemble.

1°. Le roi ne veut pas qu'on le réduise à une simple acceptation des lois constitutionnelles ; il ne regardera donc jamais cette constitution comme un objet sacré, parce qu'il l'a reçue et qu'il ne l'a pas faite. Mais la nation ne peut pas abandonner le principe de sa souveraineté, ni la partager avec un roi qui n'est qu'un fonctionnaire public. Il est donc impossible de concilier les prétentions d'un roi avec le droit de la nation.

2°. Le *veto limité* lui déplaît et lui paroît illusoire ; mais le *veto illimité* le seroit-il moins? S'il n'ose suspendre une loi pour un temps connu, oseroit-il mieux la suspendre pour un temps inconnu? On voit bien ce que le roi pense. Il faut l'armer d'une force nouvelle, afin de rendre l'exercice du *veto* possible ; mais la nation n'y consentira pas. Un roi est donc incompatible avec la constitution de la France.

3°. Je prends un paragraphe entier du mémoire, parce qu'il confirme bien cette vérité.... Page 5.

« Une remarque qui coûte à faire au roi, c'est l'at-» tention qu'on a eue de séparer, dans les arrangemens » sur la finance, les services rendus au roi personnel-» lement ou à l'état, comme si ces objets n'étoient pas » vraiment inséparables, et que les services rendus à » la personne du roi ne l'étoient pas aussi à l'état ».

Il n'y a qu'un despote qui puisse confondre deux choses aussi essentiellement différentes, disons mieux, aussi incompatibles que la royauté et l'état. Bolingbroke avoit observé que Louis XIV étoit choqué quand on parloit devant lui du *bien de l'état*. Lui rappeler qu'il existoit quelqu'un hors de lui, c'est un oubli des bienséances royales. Quand Fénélon exposa devant lui sa doctrine intéressante sur les droits des peuples, ce sultan prononça que ce philosophe étoit l'homme le plus chimérique de son royaume, et son exil suivit de près. Colbert écrivoit à des officiers municipaux qui avoient parlé de *la commune* et du *bien de la communauté*, que ce style étoit indécent et offensoit le roi.

Si, dans l'esprit du monarque, l'état et le roi ne sont qu'un, c'est dans ce sens que l'état est la propriété

du roi, comme le déclarèrent ces casuistes consultés par Louis XIV, pour calmer quelques scrupules sur les impôts dont il écrasoit son peuple. Une fois certain qu'il étoit le seul propriétaire, et que l'on ne jouissoit de l'usufruit que par sa grace, il dépensa sans remords, et crut que les peuples lui devoient encore de la reconnoissance pour ce qu'il vouloit bien leur laisser.

Quoi! les *services rendus à la personne du roi sont des services rendus à l'état*! Tous ces valets décorés, ces courtisans qui le flattent et qui le corrompent, ce sont les bienfaiteurs de l'état! nous leur devons des hommages comme aux guerriers qui nous défendent et aux philosophes qui nous éclairent! Oui, voilà le principe lumineux qui avoit dirigé dans la distribution des graces et des pensions! Je ne m'étonne plus qu'une campagne de courtisan à Versailles menât plus promptement aux faveurs et aux honneurs que des campagnes en Flandres et en Italie; les uns ne font que monter à la brêche, les autres sont exacts au lever; les uns n'ont que le privilége obscur de mourir pour l'état, les autres remplissent l'auguste fonction d'amuser les ennuis du monarque.

En conséquence de cette maxime royale, ceux qui commettroient des crimes pour rétablir l'autorité arbitraire du roi, seroient encore d'excellens citoyens! Ainsi les parjures qui ont favorisé son évasion, les rebelles qui préparent la guerre civile, confondant le roi avec l'état, prétendent servir l'un parce qu'ils servent l'autre! Quel renversement de morale et d'idées! Voilà le principe funeste que le serment avoit paru consacrer. Tant que vous aurez un roi, vous aurez des

hommes qui le confondront avec la patrie, et se croiront tout légitime pour lui.

Dès qu'un roi veut le crime, il est trop obéi.

4°. Le roi n'approuve pas le nouvel ordre judiciaire. (Pages 7 et 8). Il se plaint de n'y exercer aucune influence; mais toute influence de la cour sur les tribunaux seroit le poison de la justice : c'est pour avoir enfin des jugemens équitables, des magistrats impartiaux qu'on a détruit la vénalité et l'hérédité de ces emplois qui avoient fait, des parlemens, le centre de l'intrigue, de la tyrannie et de l'ambition. *Le droit de faire grace* entre les mains du roi n'a jamais été que le droit de l'impunité pour les puissans, et la nation n'a pas dû lui confier la puissance d'élever des hommes au-dessus des lois.

La justice se rend au nom du roi; c'est une fiction qui la dégrade. Il nomme des commissaires dans les tribunaux; c'est un moyen d'influence d'autant plus funeste, que ces commissaires, étant perpétuels, valent la peine d'être gagnés, et le seront bien plus facilement que si leur place étoit amovible.

5°. Les plaintes sur l'administration intérieure ne feront pas regretter les intendans et les subdélégués. On comprend que cette chaîne de municipalités et de départemens ne plaît pas au roi, parce que c'est la base d'un gouvernement républicain qui tire sa force de sa propre nature.

6°. Le roi s'élève avec violence contre les clubs qui ont pour objet le maintien de la constitution. On peut juger par là de son amour pour la constitution même. Le premier droit dont les princes ont voulu dépouiller

les hommes, c'est celui de s'assembler : ce droit est le premier que l'assemblée nationale a dû rendre aux François.

L'action du gouvernement, dit-il, *devient nulle à cause des clubs.* Cette observation, destinée à condamner les clubs, en fait le plus grand éloge. L'action du gouvernement procède de la force et de l'autorité; les clubs agissent par le moyen plus noble et plus sûr de la persuasion. Le gouvernement commande et menace; les clubs raisonnent et ils éclairent. Le gouvernement ne peut se mêler de tout, parce qu'on le redoute; on craint qu'il ne dégénère en tyrannie, on cherche à l'éluder. Mais l'action des clubs s'étend jusque sur les mœurs et les habitudes; elle pénètre dans l'intérieur des maisons : l'opinion publique se forme dans ces clubs, où les hommes s'accoutument à se respecter mutuellement, à s'attaquer et se défendre avec toutes les forces de leur raison et de leur pensée, à préférer le jugement aux saillies et le bon sens à l'esprit. Les clubs n'entravent jamais le gouvernement, mais ils le rendent facile et ils le dispensent de se montrer, parce qu'ils font passer les lois dans les mœurs.

Les clubs sont les premiers effets de la liberté que le roi voudroit anéantir. Quand on veut prendre une place, on cherche d'abord à tuer les sentinelles.

7°. Le roi accuse aussi les corps électoraux (page 9) d'énerver le gouvernement. On ne sait que répondre à cela, sinon que le roi ne veut rien de la constitution actuelle. Car jusqu'à présent, on n'a point trouvé de moyen de faire nommer des représentans que par des électeurs.

3°. Le paragraphe relatif au militaire renferme des plaintes nombreuses. (Page 10.) *Tout le travail sur la formation des armées a été fait par les comités de l'assemblée.* Qui l'auroit fait selon l'esprit de la constitution? sont-ce les bureaux et les ministres? *On a obligé le roi de refaire tout le travail des officiers-généraux de l'armée, parce que ces choix déplaisoient aux clubs.* Ces choix déplaisoient à la nation. Quand on vous donne le droit de faire des nominations, ce n'est pas pour insulter à l'estime publique, en revêtant d'emplois de confiance des hommes condamnés dans l'opinion. Comment pouvez-vous réclamer le droit de nommer aux places ceux que la nation en juge indignes? Si vous aviez le choix des médecins publics, seroit-ce à dire que vous pourriez nommer des empoisonneurs? Vous avez mérité l'affront que vous essuyâtes, et nous aurions dû ouvrir les yeux dès ce moment sur le danger de ces élections qu'on vous a si libéralement abandonnées.

Les clubs et les corps administratifs ont contrarié la disposition du gouvernement sur la distribution des troupes; de manière qu'il est arrivé plusieurs fois qu'elles ne se trouvoient pas où elles devoient être. C'est un funeste pouvoir entre les mains du principal ennemi de la constitution, que celui de distribuer les troupes où il lui plaît. Veut-il favoriser un soulèvement, il dégarnit une place; veut-il protéger les menées des fanatiques, il fait marcher auprès d'eux un régiment plein d'officiers suspects et de soldats étrangers; veut-il livrer la frontière à une armée ennemie, il met les forteresses hors de défense, transporte ailleurs les garnisons, et ne laisse aucune provision de

guerre aux citoyens. Telle a été l'infâme manœuvre de Bouillé avant la fuite du roi. Faut-il s'étonner si les corps administratifs, épiant tous ces mouvemens perfides, ont quelquefois contrarié le gouvernement ? Quand le chef de l'état est un traître, il faut bien lui résister, ou partager sa trahison.

Ce n'est qu'aux clubs qu'on doit attribuer l'esprit de révolte contre les officiers. Le roi inculpe toujours les clubs, parce qu'à ses yeux, c'est toujours la nation qui est coupable, et l'aristocratie ne l'est jamais. Surtout où les officiers ont été patriotes, les soldats ont respecté la discipline militaire ; mais combien d'officiers, enfans de la faveur, élevés sur les ruines du mérite, accoutumés à n'envisager que la cour et ses récompenses, ont vu en frémissant s'établir le règne de la nation, qu'ils étoient bien plus appelés à soumettre que ses ennemis. Ils ont montré une disposition servile et féroce à ramper sous un maître, et à tourner leurs armes, au signal du chef, contre le sein de leurs concitoyens.

Honneur vous soit rendu, vertueux militaires, qui avez respecté le but de votre institution, en vous montrant les amis de la liberté que vous devez protéger et non détruire. Loin de vous les barbares maximes de ces hommes morts à tout sentiment généreux, qui sont

Esclaves sous un roi pour faire un peuple esclave.

Le roi a toujours pensé que la loi doit être égale pour tous. S'il l'a toujours pensé, il est d'autant plus coupable d'avoir conservé des lois si inégales, ou plutôt des caprices législatifs qui ajoutoient au fardeau

des foibles, tout celui dont les forts avoient l'adresse de se faire dispenser.

Toutes les portes doivent être ouvertes pour que le mérite se montre et puisse avancer. C'est là le principe établi par l'assemblée nationale; mais le roi ose-t-il dire que ce principe étoit celui de son gouvernement despotique? Connoissoit-on d'autre mérite que la noblesse, et n'avoit-elle pas absorbé toutes les places dans l'armée?

Tout le bien-être qu'on peut donner aux soldats est juste et nécessaire. Le roi le dit, mais l'assemblée l'a fait. On les avoit traités comme des serfs, l'assemblée en a fait des hommes libres; ils participent aux bienfaits de la révolution, et ils en seront les plus fermes appuis.

9°. Le roi n'approuve pas davantage la constitution dans les principes qu'elle établit sur la guerre et la paix : en effet, voilà le plus précieux joyau des couronnes. Il est vrai que le roi semble moins regretter le droit de déclarer la guerre de lui-même, et qu'il se plaint sur-tout de ce que l'assemblée veut intervenir dans les négociations et les traités. Mais n'est-il pas évident que la diplomatie des rois étant infectée des principes les plus funestes, la nation se verroit toujours enveloppée dans toutes les intrigues de l'Europe, si l'assemblée ne s'étoit réservée la connoissance et la ratification de tous les traités? Les rois sont les maîtres des nations, moins encore par les moyens directs de la force, que par les moyens indirects de la politique. C'est à la cour de Prusse que l'on enchaîne les peuples d'Allemagne; c'est le cabinet de Pétersbourg qui retenoit dans la servitude les nobles et les esclaves de

Pologne ; c'est la cour de Londres qui a proscrit la liberté des Hollandois. Les chaînes des nations ont été tellement entrelacées par les alliances et les garanties des princes, que, si un peuple veut rompre ses fers, il se trouve accablé du poids de toutes les autres. Tel a été le noble objet de cette science diplomatique si follement vantée, et qui ne sera plus rien quand les rois ne pourront plus conspirer contre le bonheur des hommes.

Est-il possible, dit le roi, *de confier le secret des négociations à une assemblée dont les délibérations sont publiques.* Le secret des négociations n'est jamais que le voile d'une perfidie. La nation françoise, qui ne veut ni conquérir ni tromper, donnera l'exemple d'une politique franche, qui doit réussir dans la conduite des peuples comme dans celle des individus. Moins la France donnera d'inquiétude à ses voisins, plus elle sera puissante, et tous les peuples aimeront à traiter avec une assemblée nombreuse qui n'aura point de ruses, de réserves, de mensonges, et qui ne pourra mettre son honneur que dans sa fidélité.

10°. Dans l'article des finances (p. 13), le roi sembleroit approuver que l'assemblée eût séparé cette administration du pouvoir exécutif; mais ne nous y trompons pas. Après qu'une liste civile, c'est-à-dire un fonds suffisant pour la corruption, est décrétée comme le premier besoin de l'état, une administration sévère et indépendante du roi ne serviroit qu'à mieux voiler les abus de cette liste civile, et qu'à la rendre moins odieuse. D'ailleurs, il résulte de cet aveu du roi, comme des raisonnemens les plus simples, qu'on peut se passer d'un chef héréditaire pour la partie de l'ad-

ministration la plus difficile, et qui ramène à soi toutes les autres. Presque toutes les républiques sont des modèles d'économie, tandis que toutes les monarchies sont tourmentées par le désordre des finances. Des guerres, des dettes, des impôts énormes, tout cela tient à un roi.

11°. Enfin le roi se plaint (p. 17) de la responsabilité sévère imposée aux ministres, et des peines infligées à ceux qui seroient prévaricateurs. *Ces dispositions pénales*, dit-il, *font naître toutes sortes d'inquiétudes*. Il est étrange que le roi n'explique point quelles inquiétudes cette responsabilité fait naître. Ces inquiétudes ne sont point celles de la nation, puisqu'elle doit se rassurer, au contraire, par ces précautions légales. Les inquiétudes dont le roi parle sont donc les siennes et celles des ministres eux-mêmes; mais ces inquiétudes leur font-elles beaucoup d'honneur? Doit-on être inquiet de la peine, quand on ne forme point de projet qui puisse la mériter?

Il seroit plus commode pour le roi d'avoir des ministres et des agens qui, à l'abri de la responsabilité, n'auroient rien à craindre et braveroient l'indignation publique en foulant aux pieds la constitution.

Nous avons parcouru rapidement les objections du roi. Examinons avec soin la conséquence qu'il tire lui-même; c'est le point le plus intéressant du mémoire. (P. 17). « Le roi ne pense pas qu'il soit possible de » gouverner un royaume d'une si grande étendue et » d'une si grande importance que la France, par les » moyens établis par l'assemblée nationale, tels qu'ils » existent à présent ».

Concitoyens, vous l'entendez, et vous ne pouvez

plus vous le dissimuler. Le roi ne veut pas votre constitution actuelle, et je vous ai montré qu'il la condamne presque dans toutes ses parties ; il n'est plus son ennemi secret, mais déclaré. Sa fuite n'avoit d'autre objet que de préparer les moyens de la détruire ; il vouloit vous forcer à une capitulation aux dépens de cette liberté pour laquelle vous avez juré de mourir.

Si je me proposois de vous animer contre ce roi, quel champ me seroit ouvert ! A-t-il pu ignorer que, pour ébranler notre constitution, il faudroit verser des torrens de sang ? Le caractère atroce des guerres civiles lui est-il inconnu ? A-t-il pu penser, sans frémir, à tous les combats qu'il falloit livrer, à toutes les têtes qu'il falloit abattre avant que Paris, épouvanté, abandonnât sa noble conquête, et que la France consentît à rétrograder jusqu'à la séance royale ? Vaincu dans cette épreuve, le roi avoit à gémir sur les malheurs de ses partisans ; vainqueur, c'étoit pis encore. Il ne pouvoit se maintenir que par la terreur, en désarmant ses sujets et s'entourant d'étrangers ! Quel triomphe et quel règne ! Cette noire pensée flétrit le cœur, et répand une couleur lugubre sur la nature entière.

Sainte liberté ! élève notre ame au-dessus des ressentimens ! François, pardonnons à un homme ignorant, trompé, entouré de piéges, puisqu'il est roi : ne consultons que l'intérêt de la patrie. Achevons comme nous avons commencé ; couronnons noblement un édifice fondé sur les droits de l'homme ; ne plaçons pas dans le sein de notre constitution un ennemi qui ne travailleroit jamais qu'à la détruire. Prodiguer des honneurs à qui veut se servir de nos bienfaits contre nous, confier une grande puissance à qui médite de

renverser notre liberté, c'est le comble de l'imprudence et de la bassesse : s'il est le plus fort, il faut nous soumettre ; mais si nous le sommes, il ne faut point nous exposer aux combats cachés, aux attaques insidieuses qu'il livrera sans cesse à notre constitution. L'état de doute et de crainte qui seroit le nôtre, avec un roi anti-patriote, est le plus funeste au bonheur d'un peuple.

Tout gouvernement, dit-il dans son mémoire, p. 15, *ne peut pas marcher ni subsister sans une confiance réciproque entre les administrateurs et les administrés.* Qu'on réfléchisse sur la situation violente de la France depuis deux ans : elle est armée d'une extrémité jusqu'à l'autre, et ses villages mêmes nous présentent des laboureurs changés en soldats. Indépendamment du service régulier de la garde nationale, que de services occasionnels ! que d'interruptions dans les travaux ! que d'alarmes qui mettent en mouvement tantôt une municipalité, tantôt un département, et quelquefois tout l'empire ! Toujours des soupçons, des bruits sourds qui sèment l'effroi : pas un moment de sécurité. Et pourquoi toutes ces agitations ? Pour un homme ! Parce que nous nous défions de ceux-mêmes qui doivent exécuter les lois. Leur malveillance industrieuse ruine par les détails cette constitution qu'ils ont faussement juré de maintenir. Ils arrêtent les décrets, ils croisent le succès des nouvelles institutions, ils nous font tous les maux cachés qu'ils peuvent nous faire impunément. Toutes les nominations importantes tombent sur des hommes mous ou suspects, qui ne font rien ou qui font mal, et qui augmentent le trouble au lieu de le calmer. Quel malheureux état est celui de la

France, s'il faut remettre le premier mobile du gouvernement entre les mains de son ennemi? Nous ne verrons donc jamais cette *confiance réciproque entre les administrateurs et les administrés* ! Après des complots réels, nous en rêverons d'imaginaires, et si, fatigués de nos soupçons, nous nous endormons un instant dans une fausse paix, les perfides ourdiront de nouvelles trames, et les combats ne finiront point. Tous les aristocrates, après l'exemple du roi, ne croiront-ils pas que le parjure est légitime, et la trahison un devoir? Ainsi, loin de se soumettre par la nécessité à une constitution qu'ils respecteroient bientôt, l'espoir de la renverser les unit toujours à toutes les conspirations ; il nourrit leur audace insolente, qui est punie par des vengeances désastreuses. Que deviendra le caractère d'une nation livrée à des soupçons continuels? que deviendra sa prospérité ? Le plan de nos ennemis est de jeter dans la liberté tant de troubles, dans la constitution tant de difficultés, dans les administrations tant de piéges, que le malheur public les venge enfin de nos succès ; ils conservent cette fausse espérance que le despotisme renaîtra de l'anarchie, et que nous succomberons sous les fatigues qu'ils nous préparent. Oui, la guerre seroit moins funeste que cette paix mensongère. Nous vivrons dans une défiance sombre qui nous donnera bientôt la fièvre et le délire ; voyant par-tout des ennemis, craignant par-tout des embûches, nous serons condamnés au supplice de ces infortunés, qui, surs que ceux qui les environnent désirent leur mort pour hériter d'eux, redoutent que la main perfide d'une femme ou d'un serviteur ne mêlent du poison dans leurs alimens.

Quelle sera la situation extérieure de la France, avec un roi qui s'est déclaré l'ennemi de notre constitution? Saura-t-il la faire respecter, lui qui veut la détruire? Ecartera-t-il les complots des princes, lui qui regarderoit comme sa délivrance l'invasion des étrangers? Au moins dans l'intérieur de l'empire, nous le surveillons; mais au dehors, qui peut suivre la marche secrète des ambassadeurs? qui les entend dans les palais des rois? qui peut lire leur correspondance, et pénétrer leurs desseins? Le roi nous trompe avec la plus insigne lâcheté, par une déclaration solennelle qui annonce à toutes les cours l'heureuse révolution de la France; et, pendant qu'on jouoit sous nos yeux cette farce politique, Louis le faux méditoit sa fuite; il donnoit à ses ambassadeurs des ordres secrets directement opposés aux ordres publics par lesquels il abusoit la nation. Combien d'associés n'a-t-il pas fallu pour une telle perfidie? Aucun d'eux ne sera ni recherché ni puni; et voilà cette responsabilité qu'on nous vante comme le *palladium* de la nation! Le roi dira : *J'ai tout fait, moi seul*, et le privilége d'impunité que la constitution lui donne devient un brevet de trahison qui le sauve avec tous ses complices.

Une nation divisée est toujours foible au dehors. Tous les rois bâtissent des espérances sur nos malheurs futurs. Nous verrons bientôt dans nos villes, dans nos départemens, dans nos armées, dans nos conseils, dans notre assemblée nationale la faction prussienne, la faction impériale, la faction espagnole; ces puissances feront couler l'or dans tous les canaux de la corruption. Le roi n'est plus le roi de la France, c'est un chef de parti; c'est le roi des aristocrates, c'est le roi de nos ennemis,

ennemis, peut-il en même-temps demeurer le nôtre?

Il déclare, en finissant son mémoire, qu'il oubliera toutes ces injures personnelles, et qu'il se reverra même avec plaisir au milieu des Parisiens, à des conditions qui couvrent des perfidies; car nous n'avons rien fait que pour les remplir, et ces conditions sont essentiellement liées à la constitution qu'il veut détruire. Il veut d'abord une constitution *qu'il ait librement acceptée*. Mais, pour constater sa liberté, faut-il qu'il soit hors de l'empire françois, à la tête d'une armée, en état de nous imposer la loi? Il peut abdiquer le trône, et s'il n'abdique pas, il est tenu de remplir les devoirs de l'office dont il accepte les émolumens.

Il veut que, par cette constitution, *notre sainte religion soit respectée*. Voilà ce que nous avons fait, et il falloit bien commencer par renouveller cette milice corrompue, qui ne faisoit servir la religion qu'à sa magnificence et à ses désordres. Si la religion n'est pas respectée, c'est qu'il faut du temps pour oublier combien elle étoit méprisée de ses pontifes et de ses prêtres.

Il veut que le *gouvernement soit établi sur un pied stable*. La stabilité du gouvernement dépend de la confiance des citoyens pour ceux qui gouvernent, et de la bonté des lois. Si le roi pense qu'un gouvernement fondé sur la corruption de la liste civile sera stable, il se trompe; il succombera le premier sous les attaques des citoyens vertueux qui, comptant peu sur les hommes et beaucoup sur les lois, corrigeront une institution corruptrice, au lieu de chercher des êtres incorruptibles, et sentiront qu'il est absurde de

demander à sept cents députés de grandes vertus, et de donner à un roi de grands moyens pour les séduire. Ils sentiront que la lutte est trop inégale entre deux hommes dont l'un a cent mille livres à dépenser par jour, et l'autre dix-huit francs. — Ils ne cesseront de dire que, pour avoir un gouvernement stable, il faut ôter la liste civile.

Le roi veut que, *par l'action du gouvernement, les biens et l'état de chacun ne soient plus troublés.* Si le roi entend qu'il veut, par la force du gouvernement, rétablir le précédent clergé dans les biens nationaux, et les ci-devant nobles dans leur état de noblesse, il faut qu'il y pense encore. Nous avions une vieille maison devenue inhabitable pour les trois quarts de ceux qui l'occupoient; elle menaçoit ruine, et nous l'avons renversée pour en élever une plus vaste, plus commode, et bien proportionnée : on a sacrifié une longue galerie de portraits ridicules, et une basse-cour de paons orgueilleux et de faisans dorés. Mais nous avons eu la vanité de conserver UN ÉLÉPHANT, pour l'entretien duquel il faut que la moitié d'entre nous jeûne au moins un jour par semaine, et le puissant quadrupède, qui ne se reconnoît plus dans ces changemens, est inquiet, agité, indocile; il frappe nos murs, et il essaie ses forces contre la nouvelle habitation.

De cet examen rapide du mémoire du roi, je devrois passer à celui de sa *déclaration ;* mais je l'ai lue, et j'en ai eu pitié ! L'homme qui se respecte lui-même n'a plus rien à dire à celui qui s'avilit. . . .

La France n'a rien à redouter que des conseils timides.

Quand on veut épouvanter les républicains, on leur représente les guerres que les Anglois ont souffertes après l'expulsion de Jacques II : on ne fait pas attention que la France, gouvernée par ses rois, avoit seule attaqué la liberté de l'Angleterre. Quelle monarchie en Europe peut faire contre nous ce que nos sultans ont fait contre les autres peuples? Les princes allemands ne se mêleront point volontiers de nos querelles; ils n'enverront pas leurs sujets recueillir parmi nous des maximes funestes. Ils établissent un cordon de troupes autour de leurs états, pour prévenir la communication avec nous; ils exercent la police la plus vigilante sur les François qui voyagent; oseront-ils inoculer ce poison de la liberté à des peuples trop disposés à le recevoir? Ils nous enverront des soldats, nous leur renverrons des professeurs sur les droits de l'homme.

Mais nos fugitifs! nos fugitifs sont méprisés partout. En fuyant un pays libre, ils se rendent justice à eux-mêmes. Que voulez-vous que fassent des grands, des cardinaux, des princes où l'ordre est rétabli? Les animaux voraces ne vivent que sur les corps morts. Quand la proie manque aux vautours, ils s'enrôlent vers les climats où ils peuvent vivre des ravages du despotisme, et où des rois, vraiment rois, les associent aux repas qu'ils font du sang des peuples.

LETTRE DE THOMAS PAINE,

A M. L'ABBÉ SYEYES.

Paris, 8 *juillet* 1791.

Au moment de mon départ pour l'Angleterre, je lis, dans *le Moniteur* de mardi dernier, une lettre de vous, dans laquelle vous proposez aux républicains de bonne foi un défi sur le sujet du gouvernement, et où vous offrez de défendre ce qu'on appelle *l'opinion monarchique* contre le système républicain.

J'accepte avec plaisir votre défi ; et j'ai une telle confiance dans la supériorité du système républicain sur cette nullité de système nommée *monarchie*, que je m'engage à ne point excéder l'étendue de cinquante pages, en vous laissant la liberté de prendre toute la latitude qui vous conviendra.

Mon respect pour votre réputation morale et littéraire vous est un garant de ma candeur dans notre discussion ; mais quoique je me propose d'y mettre autant de sérieux que de bonne foi, je dois pourtant vous prévenir que je ne prétends point m'ôter la liberté de ridiculiser, comme elles le méritent, les absurdités monarchiques, lorsque l'occasion s'en présentera.

Je n'entends point par républicanisme ce qui porte ce nom en Hollande et dans quelques états de l'Italie. J'entends simplement un gouvernement par représentation, un gouvernement fondé sur les principes de la

déclaration des droits ; principes avec lesquels plusieurs parties de la constitution françoise se trouvent en contradiction. Les déclarations des droits de France et d'Amérique ne sont qu'une seule et même chose en principes, et presqu'en expressions ; et c'est là le républicanisme que j'entreprends de défendre contre ce qu'on appelle *monarchie* et *aristocratie*.

Je vois avec plaisir que nous sommes déjà d'accord sur un point ; sur *l'extrême danger d'une liste civile de trente millions*. Je ne conçois pas de raison pour qu'une des parties du gouvernement soit entretenue avec une aussi extravagante profusion, tandis que l'autre reçoit à peine de quoi suffire aux premiers besoins.

Cette disproportion dangereuse et déshonorante tout à la fois, fournit à l'une les moyens de corrompre, et met l'autre en position d'être corrompue. Nous ne faisons en Amérique que peu de différence à cet égard entre la partie législative et la partie exécutive de notre gouvernement ; mais la première est beaucoup mieux traitée qu'elle ne l'est en France (1).

De quelque manière, monsieur, que je puisse traiter le sujet dont vous avez proposé la discussion, j'espère que vous voudrez bien ne pas douter de toute mon estime pour vous. Je dois ajouter encore que je ne suis point l'ennemi personnel des rois ; au contraire, personne ne fait des vœux plus sincères que moi pour les voir tous dans l'état heureux et honorable de simples particuliers ; mais je suis l'ennemi déclaré, ouvert et

(1) Un député au congrès reçoit environ 32 liv. par jour, et les denrées sont moins chères en Amérique qu'en France.

intrépide de ce qu'on appelle *monarchie*, et je le suis par des principes que rien ne peut altérer ni corrompre : — par mon attachement pour l'humanité, par l'anxiété que je sens en moi pour la dignité et l'honneur de l'espèce humaine, par le dégoût que j'éprouve à voir des hommes dirigés par des enfans et gouvernés par des brutes, par l'horreur que m'inspirent tous les maux que la monarchie a répandus sur la terre, la misère, les exactions, les guerres, les massacres dont elle a écrasé l'humanité ; enfin c'est à TOUT L'ENFER de la monarchie que j'ai déclaré la guerre.

Signé Thomas PAINE.

LETTRE D'UN JEUNE MÉCHANICIEN, AUX AUTEURS DU RÉPUBLICAIN.

MESSIEURS,

UN jeune homme, à qui on donne six livres par feuille pour travailler aux bons numéros de l'*Ami des Patriotes*, disoit hier au café que ces scélérats de républicains allumeroient infailliblement une guerre civile, si le zèle prudent des honnêtes amis de la liste civile ne parvenoit à sauver la monarchie. Comme j'aime beaucoup la paix, ses discours m'ont empêché de dormir ; mais j'ai été assez heureux pour trouver un moyen de concilier tous les partis.

J'ai étudié la méchanique sous Vaucauson, sous l'abbé Mical, auteur des têtes parlantes, même sous le

baron de Kempel, qui a fait le joueur d'échecs, et je puis promettre de livrer sous quinze jours, au comité de constitution, un roi, une famille royale et toute sa cour. Mon roi ira à la messe, se mettra à genoux dans les momens convenables. Il fera ses pâques suivant le rit national, et on aura soin de faire en sorte que cette partie de la méchanique royale et celle du grand-aumônier se détachent, afin de pouvoir en substituer une autre dans le cas d'un changement de religion. Il soutiendra aussi bien qu'un autre roi une conversation avec ses grands officiers. Un chambellan automate lui présentera sa chemise, un grand-maître de la garde-de-robe lui mettra le col. Mon roi sanctionnera des décrets à la pluralité des voix de son conseil; il signera les ordres que ses ministres lui présenteront. Si l'on décide qu'il est de l'essence de la monarchie qu'un roi choisisse et renvoie ses ministres, comme on sait qu'en suivant la saine politique il doit toujours se déterminer d'après le vœu du parti qui a la majorité dans la législature, et que le président en est un des chefs, il est aisé d'imaginer une méchanique au moyen de laquelle le roi recevra la liste des ministres de la main du président, avec un air de tête plein de grace et de majesté. Si quelqu'un doutoit de la possibilité de cette machine, il n'auroit qu'à supposer madame de Maintenon à la place du président, et le cordon qui fait jouer l'automate royal attaché d'une manière un peu différente, alors il auroit l'histoire des trente dernières années du règne glorieux de Louis XIV.

Pour que la cour fût un peu brillante, il ne faudroit qu'environ deux millions de dépense première ; on auroit difficilement à moins deux cents personnages de

grandeur naturelle. L'entretien coûteroit environ cent mille livres par an, ainsi la liste civile n'en passeroit pas deux cent mille. C'est marché donné, et chaque françois ne paieroit qu'environ un demi-denier par an pour le bonheur d'avoir un roi.

Il existe depuis long-temps, chez plusieurs nations, des rois héréditaires ; qu'on en lise l'histoire, et qu'on ose dire ensuite qu'elles n'auroient pas beaucoup gagné à suivre ma méthote. Mon roi ne seroit pas dangereux pour la liberté, et cependant, en le réparant avec soin, il seroit éternel, ce qui est encore plus beau que d'être héréditaire. On pourroit même, sans injustice, le déclarer inviolable et le dire infaillible sans absurdité.

ON SOUSCRIT A PARIS,

Au Bureau du Courier de Provence, rue Favart, n°. 3 ;

Chez Charon, libraire, galerie du théâtre de la rue Feydeau, n°. 18 ;

Et en Province, aux Bureaux des Postes.

On fournit aux Souscripteurs douze feuilles, franchés de port, pour 3 livres à Paris, et 4 livres pour les Départemens.

Les lettres et paquets doivent être adressés, francs de port, au Rédacteur du Républicain, *rue Favart, n°. 3.*